

SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU VEXIN

Assemblée Générale du Mardi 14 Mars 2023 Procès-Verbal de séance

Date de convocation : 08/03/2023

Le mardi quatorze mars deux mille vingt-trois s'est tenue, au siège du SMIRTOM du Vexin, 8 chemin de Vernon 95450 VIGNY, l'Assemblée Générale du SMIRTOM du Vexin, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Communauté de Communes Vexin Centre (34) : Mme Sandrine POULAIN-DUVAL (Avernes) – M. Patrick BRU (Berville) - MM. Bernard DELTRUC, Arnaud BESSIERE (Boissy l'Aillerie) – Mme Ondine MARCINIAK (Brignancourt) – M. Philippe CHAUVET (Chars) – M. Georges VIALON (Cléry-en-Vexin) – M. Christophe NAKACH (Commeny) – M. Fabien MOREAU (Condécourt) - Mme Marie-Hélène BOTTON (Courcelles-sur-Viosne) – Mme Sandrine BOUILLANT (Gouzangrez) – Mme Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres) – MM. Thimothée JAILLET, Michel CATHALA (Guiry-en-Vexin) - M. Alain PIGEONNIER (Le Bellay-en-Vexin) – M. Martial LEPREVOST, M. Philippe YVELIN (Le Heaulme) – M. Jean-Claude SALZMANN, M. Joël LALLOYER (Longuesse) - M. Alain MATEOS (Montgeroult) - M. Guy PARIS (Sagy) – M. Jean-Christophe COWEZ (Santeuil) – M. Frédéric FERREIRA (Seraincourt) – M. Jérémy PENTHER (Theuville) - M. Denis LAZAROFF (Vigny).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (12) : M. Frédéric GODIN (Arronville) – MM. William BOURGOIN, Gilles PAIGNON (Butry-sur-Oise) – Mme Marie-Agnès PITOIS (Ennery) – M. Brahim MOHA (Épiais-Rhus) - M. Vincent LAVOYE (Génicourt) – MM. Jacques LEBECQ, Albert GARDET (Hérouville-en-Vexin) – M. Christian DUMET (Labbeville) - M. Frédéric JARRAUD (Livilliers) - M. Jean-Jacques DUMAINE (Nesles-la-Vallée).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine (26) : M. Jean-François MEHAT (Aincourt) – M. Jean-Joël GIL (Ambleville) – Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt) – M. Eddy VAST (Arthies) – M. Gérard LEHARIVELLE (Banthelu) - Mme Monique VALADON (Bray-et-Lû) - M. Patrice VANAKER (Buhy) – Mme Hélène LUCAS (Chaussy) – Mme Josette DI FRANCESCO (Chérence) – M. Jean-Yves BOUQUEREL (Haute-Isle) - M. Pierre POLVERARI (Hodent) – Mme Joëlle VALENCHON (La Chapelle-en-Vexin) - MM. Raymond FROIDEVAL, Luc PUECH d'ALISSAC (Magny-en-Vexin) - M. Xavier BASCOU (Montreuil-sur-Epte) - Mme Dominique COURTI (Saint-Clair-sur-Epte) - Mme Christine GIBAUD (Vétheuil) - M. Benoît DESHUMEURS (Vienne-en-Arthies) - Mme Elisabeth VANDEPUTTE (Villers-en-Arthies) – M. Gilles MERLE (Wy-Dit-Joli-Village).

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

M. Jean LORINE (Marines) pouvoir à M. Alain MATEOS (Montgeroult)
Mme Martine GERBER (Neuilly-en-Vexin) pouvoir à M. Guy PARIS (Sagy)
Mme Myriam LINSTER (Théméricourt) pouvoir à Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt)
M. Sylvain DEMULDER (Vallangoujard) pouvoir à M. Brahim MOHA (Épiais-Rhus)

DÉLÉGUÉS ABSENTS/EXCUSÉS :

Communauté de Communes Vexin Centre (34) : Mmes Sandrine ESCHBACH, Karine MARTINS (Ableiges) - M. Julien BOURREAU (Bréançon) - M. Vincent IBRELISLE (Cormeilles-en-Vexin) – M. Jean-Pierre MARCHON (Frémenville) - MM. Éric ZAMIA, Stéphane BALAN (Frémécourt) - M. Alexandre BIENFAIT (Haravilliers) – M.

Filipe LOPES (Le Perchay) – MME Christine REVEAU (Marines) – M. Gérard MONTHILLER (Moussy) - Mme Aïcha BEUTIN IHMAD (Nucourt) - M. Didier AUGUSTIN (Us).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (12) : M. Christian PION (Menouville) - M. Pascal GASQUET (Valmondois).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine (26) : M. Stéphane SANGNIER (Charmont) - M. Franck GOZET (Genainville) – M. Guy Antoine DE LA ROCHEFOUCAULD (La Roche Guyon) - M. Didier PIERRE (Maudétour-en-Vexin) - M. Eric HOECKMAN (Omerville) - Mme Anne MECHALI (Saint-Cyr-en-Arthies) - M. Cyril SZTRAMSKI (Saint-Gervais).

INVITÉS PRÉSENTS :

M. Alain ERRARD, Maire de Haute-Isle
M. Norbert LALLOYER, Maire de Longuesse
M. Jean-François RENARD, Maire de Villers-en-Arthies, Président de la CCVVS.



Le quorum étant atteint le président ouvre la séance à 19h08.

Monsieur Jérémy PENTHER est nommé secrétaire de séance.

Compte-rendu de l'assemblée générale du Lundi 12 décembre 2022 :

M. MOHA demande aux membres du Comité Syndical s'ils souhaitent faire des observations sur le compte-rendu de l'assemblée générale du lundi 12 décembre 2022. Aucune observation n'est signalée. Le Président propose de voter. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Actes du Président :

Contrat maintenance GILLARD

Les 6 compacteurs de la déchèterie de Vigny sont arrivés en fin de garantie en novembre 2022. Le SMIRTOM du Vexin a mis en place un contrat de maintenance préventive sur ces 6 équipements.

Des contrats de maintenance préventive ont également été mis en place sur les systèmes de sécurisation des quais des déchèteries de Magny-en-Vexin et Marines.

Ces prestations ont été confiées à la société GILLARD, fournisseur et installateur de tous ces équipements.

Déchèterie Magny en Vexin	5 quais équipés de barrières 1 quai équipé d'une bascule gravats	2 visites par an	570.00 € HT / an
Déchèterie Marines	5 quais équipés de barrières 1 quai équipé d'une bascule gravats	2 visites par an	570.00 € HT / an
Déchèterie Vigny	6 compacteurs	4 visites par an + option télégestion	6 690.00 € HT / an

Dans les Établissements Publics de Coopération Intercommunale qui comportent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, l'élaboration du budget primitif est précédée d'une phase constituée par le débat d'orientation budgétaire (article L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle dans la procédure d'adoption des budgets. Les obligations du DOB ont déjà été renforcées par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 NOTRe et le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Ce débat s'effectue dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 du CGCT.

Même si le débat d'orientation budgétaire n'a pas en lui-même de caractère décisionnel, sa teneur doit être retracée dans une délibération distincte de l'assemblée, afin de permettre au représentant de l'État de s'assurer du respect de la loi.

Conformément aux articles L.2121-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, une note explicative de synthèse, document d'analyse économique et financière, sera envoyée avec l'ordre du jour, afin de servir de support au Débat. Il sera proposé d'en prendre connaissance au sein du Comité Syndical.

Le Président propose au Comité Syndical :

- **DE DONNER ACTE** de l'organisation d'un Débat sur les Orientations Budgétaires 2023 pour le SMIRTOM du Vexin.
- **D'AUTORISER** le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité les propositions énoncées ci-dessus.

M. PAIGNON (Butry-sur-Oise) : Vous annoncez un retard dans le paiement des factures. En avez-vous discuté avec les entreprises concernées ? Afin de ne pas payer les intérêts moratoires en supplément ?

M. MOHA (SMIRTOM) : Certaines entreprises n'ont pas envoyé leurs factures au 31 décembre 2022. Donc nous avons pu les payer sur 2023. Nous n'allons donc avoir aucune pénalité à payer.

M. PAIGNON (Butry-sur-Oise) : Afin de réduire les coûts, vous avez décidé d'arrêter les achats de composteurs pour l'année. Mais à partir de 2024, tous les particuliers ont une obligation de composter ou de réduire leurs biodéchets. Comment va-t-on gérer cette problématique et obligation gouvernementale ?

M. MOHA (SMIRTOM) : Le compostage n'est pas une obligation. Nous devons proposer une solution pour le tri à la source des biodéchets. Pour l'année 2023, nous avons encore des composteurs prêts à être livrés et d'autres en réserve. Pour refaire une commande de composteurs, nous devons refaire une demande de subvention à la Région. Concernant les biodéchets, le point sera abordé plus tard dans la présentation.

M. FERREIRA (Seraincourt) : Comment expliquez-vous l'augmentation des tonnages d'encombrants ?

M. MOHA (SMIRTOM) : Principalement parce que la déchèterie de Vigny accepte 3m³ désormais. Les autres déchèteries ont des tonnages plus stables sur les dernières années. Nous avons créé un groupe de travail notamment pour les déchèteries afin de réduire les tonnages de gravats acceptés. Cette très grosse augmentation sur 2022 est sûrement due à l'accès détourné des professionnels. Donc il faut trouver des solutions.

M. MOHA (SMIRTOM) : Je remercie les communes qui ont fourni un effort considérable dans la réduction de la pré-collecte.

M. PAIGNON (Butry-sur-Oise) : Actuellement, il y a des dispositions pour réemployer le verre, comme la consigne. Donc pourquoi ne prévoyez-vous pas des tonnages à la baisse ?

M. MOHA (SMIRTOM) : Les syndicats de traitement des déchets ont écrit au gouvernement afin d'alerter sur le fait que la consigne n'est pas une bonne idée. En effet, la baisse de tonnages entraîne une baisse de soutiens pour ces Syndicats. Forcément cela entraîne une hausse de la TEOM. Donc c'est une fausse bonne idée.

Mme PITOIS (Ennery) : La population du SMIRTOM augmente-elle ?

M. MOHA (SMIRTOM) : Elle est stable depuis plusieurs années. La baisse des tonnages en ordures ménagères est déjà liée au compostage mais nous n'avons pas moins de gravats ou d'encombrants. Donc des efforts ont été fournis dans certains domaines mais pas partout.

Mme PITOIS (Ennery) : Alors pourquoi prévoyez-vous une baisse des tonnages en 2023 ?

M. MOHA (SMIRTOM) : Comme expliqué, nous souhaitons revenir à 1m³ pour la déchèterie de Vigny, sur le flux gravats. Pour faire un budget sincère, nous avons programmé une baisse de 200 tonnes de ces gravats

Mme MARCINIAK (Brignancourt) : Comment expliquez-vous l'explosion des tonnages d'encombrants ?

M. MOHA (SMIRTOM) : Pour le même principe que les gravats, la déchèterie de Vigny est passée à 3m³. Nous avons deux conteneurs différents à Vigny pour faire face à la demande des communes de passer à 3m³. En revanche, les autres tonnages sont relativement stables.

Mme MARCINIAK (Brignancourt) : Est-ce que tous les encombrants sont enfouis ?

M. MOHA (SMIRTOM) : Pratiquement tous actuellement. Nous essayons de trouver des solutions pour limiter cela.

Mme MARCINIAK (Brignancourt) : Il était question d'une recyclerie sur la déchèterie de Vigny. Pourquoi ne pas l'avoir faite ?

M. MOHA (SMIRTOM) : Nous avons estimé que nous ne pourrions pas l'assumer financièrement en fonctionnement. De plus, nous n'avons pas assez d'espace sur la déchèterie de Vigny. Mais nous envisageons d'autres idées pour prévoir une recyclerie.

M. JAILLET (Guiry-en-Vexin) : Les encombrants coûtent très chers. Il était prévu de réduire ou arrêter la collecte de ces encombrants en porte-à-porte. Avez-vous décidé quelque chose ?

M. MOHA (SMIRTOM) : Les opinions sont partagées. L'économie se fait surtout sur la collecte. Nous pourrions gagner un peu sur la ferraille et d'autres matières valorisables qui sont actuellement récupérées avant que nos camions ne circulent. Mais l'économie n'étant pas conséquente, nous avons du mal à convaincre.

M. JAILLET (Guiry-en-Vexin) : Mais certains déchets pourraient être récupérés en recyclerie.

Mme LUCOT (SMIRTOM) : Certains flux pourraient être triés. En porte-à-porte tous les encombrants partent en enfouissement. En déchèterie, on peut assurer un tri des différents flux.

M. MOHA (SMIRTOM) : Je rappelle que la commune du Perchay a demandé la suppression de la collecte en porte-à-porte de ses encombrants. Dans tous les cas, il s'agit d'un point qui sera encore débattu avec le bureau.

Mme PITOIS (Ennery) : Dans ces cas-là, il faudra faire une vraie campagne de pub. La collecte des encombrants en porte-à-porte, est un très bon service. Les coûts augmentent mais vous souhaitez limiter à 1m³ les apports en déchèteries et supprimer le porte-à-porte.

M. MOHA (SMIRTOM) : Sur la déchèterie de Vigny, nous restons à 3m³. Il n'y a que les gravats qui repassent à 1m³.

M. COWEZ (Santeuil) : Compte tenu de l'extension des consignes de tri, peut-on assurer plus de collectes de bacs jaunes ?

M. MOHA (SMIRTOM) : Nous y réfléchissons actuellement. Certains demandent d'inverser la collecte des ordures ménagères et celle du tri. Mais le coût n'est pas le même. La compression des camions n'est pas identique donc les rotations des camions augmentent fortement et le coût de la collecte est plus élevé. En revanche, nous avons de moins en moins d'ordures ménagères. C'est un point sur lequel nous allons travailler. Nous réfléchissons à l'éventuelle suppression de la collecte du verre en porte-à-porte qui coûte bien plus chère que la collecte en points d'apports volontaires.

Tri à la source des biodéchets :

Mme POULAIN-DUVAL (Avernes) : Si vous obtenez une subvention avec GRDF, est-ce que cela signifie que les biodéchets iront forcément dans un méthaniseur ?

M. MOHA (SMIRTOM) : GRDF aimerait que l'on envoie nos gisements dans leurs méthaniseurs, ce qui serait un exutoire possible. Mais rien ne nous y oblige, il s'agit juste d'une étude. Nous avons dans l'idée de faire une étude des gisements de l'ensemble du SMIRTOM sur l'année 2023 et tenter une expérimentation de collecte en point d'apport volontaire sur deux ou trois communes. A partir de là, nous saurons déjà plus précisément ce que nous pourrions mettre en place.

Mme POULAIN-DUVAL (Avernes) : Qu'est-ce que l'on va faire de ces biodéchets ?

Mme CAMBOURIEUX (SMIRTOM) : L'étude que nous souhaitons réaliser nous le dira. Le bureau d'étude qui sera retenu pour trouver la meilleure solution pour le syndicat : méthanisation, bio-compost, collecte soit en porte à porte, soit en point d'apport volontaire.

Monsieur Alain MATEOS, Vice-président, présente la Convention Valoseine.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que le Syndicat VALOSEINE et le Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Vexin (SMIRTOM) se sont rapprochés afin de poursuivre en commun plusieurs objectifs d'intérêt général et notamment limiter les distances de parcours de déchets, optimiser les coûts liés à la logistique et favoriser la coopération entre collectivités publiques pour faire face à la fragmentation des territoires ;

CONSIDÉRANT en conséquence la possibilité d'établir une convention de coopération de longue durée relative au traitement et à la valorisation des déchets entre VALOSEINE et le SMIRTOM du Vexin,

CONSIDÉRANT que la Convention est prévue pour une durée de 10 ans, renouvelable 4 fois 1 an, à compter du 1^{er} juillet 2023,

Le Président propose au Comité Syndical,

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de coopération relative au traitement et à la valorisation des déchets entre VALOSEINE et le SMIRTOM ayant pour objet de confier à VALOSEINE les apports de tonnages suivants du SMIRTOM :
 - Apport de tonnages ordures ménagères résiduelles (OMR) pour le site AZALYS
 - Apport de tonnages d'emballages ménagers recyclables (EMR) et verre pour le site Cyrène
- **D'AUTORISER** le Président à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution, pour un démarrage au 1^{er} juillet 2023.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité les propositions énoncées ci-dessus.

M. RENARD (CCVVS) : Est-ce que les prix sont fixés pour les 10 ans de la convention ?

M. MOHA (SMIRTOM) : Les prix sont les mêmes que le Syndicat Valoseine. Ce prix inclus la mise en place des extensions des consignes de tri. Pour ces nouveaux plastiques, Valoseine va construire un nouveau centre de tri à côté du précédent. Normalement, le prix à la tonne devrait chuter après la mise en place complète des extensions des consignes. Les prix seront modifiés régulièrement mais suivant le même coût que ceux du syndicat VALOSEINE. Donc les prix ne sont pas fixés pour 10 ans, ils évolueront éventuellement à la baisse mais comme précisé, seulement l'étude du projet de construction du nouveau centre de tri pourrait le définir, ils seront toujours identiques à ceux du Syndicat Valoseine.

M. PIGEONNIER (Le Bellay-en-Vexin) : Plusieurs partenaires vont travailler avec Valoseine. Si l'un d'entre eux devient défaillant, comment se répercute la défaillance sur les autres ? J'imagine que ce syndicat a bâti ces prix sous conditions de tonnages.

M. MATEOS (SMIRTOM) : Les partenaires sont des collectivités qui ne peuvent pas être défaillantes. De même, ils ne peuvent pas quitter le Syndicat Valoseine, sans payer une lourde compensation financière.

M. MOHA (SMIRTOM) : La convention est de 10 ans ferme pour le SMIRTOM renouvelable 4 fois 1 an en option et de 14 ans pour les autres. S'ils veulent sortir, la pénalité serait tellement conséquente, que leur engagement comme le nôtre devrait se faire sur la durée des conventions. Aujourd'hui les syndicats se sont engagés auprès du syndicat Valoseine. CITEO impose de choisir avec qui on s'engage car cela conditionne l'augmentation des soutiens.

Monsieur Guy PARIS, Vice-président, présente les modifications du règlement des déchèteries.

VU le Code de l'Environnement,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre à jour le Règlement Intérieur des Déchèteries de Magny-en-Vexin, Marines et Vigny (dernière mise à jour lors de l'Assemblée Générale du 18 juin 2020).

Le Président propose au Comité Syndical,

- **D'APPROUVER** les modifications suivantes :
 - Adresse de la déchèterie de Vigny
 - Modalités d'apport des pneus
 - Seuils maximum d'apports autorisés

- **D'AUTORISER** le Président à signer ledit Règlement Intérieur ainsi que tout document nécessaire à son exécution, pour un démarrage dès sa date de publication.

La nouvelle version du Règlement Intérieur des Déchèteries sera annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité les propositions énoncées ci-dessus.

Mme PITOIS (ENNERY) : Comment pouvez-vous savoir combien de pneus un habitant a déposé sur l'année ?

M. MOHA (SMIRTOM) : Avec le logiciel présent dans la tablette des gardiens, nous pouvons procéder à l'enregistrement des flux et des quantités à chaque passage de carte. Donc on sait le nombre de pneus déposés par les habitants. Alliapur nous impose de ne pas dépasser 4 pneus par foyer à l'année.

Mme PITOIS (ENNERY) : Au près de qui pouvons-nous avoir un numéro de téléphone d'un organisme qui reprend les pneus quand nous avons dépassé nos 4 pneus sur l'année ?

M. MOHA (SMIRTOM) : Normalement les garages gardent les pneus quand vous les faites changer.

M. PIGEONNIER (Le Bellay-en-Vexin) : Quand vous achetez des pneus, vous payez une taxe. Donc normalement vous pouvez acheter des pneus en ligne et rapporter les anciens pneus dans n'importe quel garage.

M. PIGEONNIER (Le Bellay-en-Vexin) : Un artisan paie 1m³ : 76 €. Pourquoi les habitants qui ne sont pas artisans payent plus chers ?

M. PARIS (SMIRTOM) : C'est un des rôles du groupe de travail de réévaluer les prix pour les artisans.

Points divers

Madame Frédérique CAMBOURIEUX, Vice-présidente, présente les points suivants.

Commande de composteurs :

Un mail a été adressé aux Mairies, Maires, Délégués titulaires et suppléants le 15/02/2023.

Le SMIRTOM du Vexin dispose encore de composteurs 300 et 600 litres.

Ces équipements (composteur + bio-seau + aérateur) sont disponibles dès à présent et pourront être livrés très rapidement (dans la limite des stocks disponibles).

La procédure de commande et les tarifs restent inchangés :

- Les habitants déposent leur bon de commande (cf. pièce jointe) en Mairie, accompagné d'un justificatif de domicile (moins de 3 mois)

- La Mairie transmet les bons de commande et les justificatifs de domicile au SMIRTOM du Vexin par mail : smirtom@smirtomduvexin.net (pour chaque habitant, 1 fichier PDF avec : le bon de commande puis le justificatif de domicile)
- Les kits de compostage sont livrés de façon groupée dans les Mairies
- Les habitants recevront un avis des sommes à payer (facture du Trésor Public) par courrier qui devra être réglé selon les modalités indiquées au verso de ce document
Reste à charge pour les usagers : 24 € pour un composteur 300 L
31 € pour un composteur 600 L

Rappel : la commande de composteur est limitée à 1 par foyer, les administrés ayant déjà commandé un composteur en 2022 ne peuvent pas en commander un second

Pour mémoire :

Commandes 2022 Au 31/12/2022	Composteurs 300 L	Composteurs 600 L	
CC Vexin Centre	421	857	Environ 12.7 % des foyers
CC Sausseron Impressionnistes	281	435	Environ 15.0 % des foyers
CC Vexin Val de Seine	299	526	Environ 12.1 % des foyers
Total SMIRTOM du Vexin	1 001	1 818	Environ 13.0 % des foyers
	2 819 composteurs		

Commandes 2023 au 03/03/2023	Composteurs 300 L	Composteurs 600 L	
CC Vexin Centre	19 (total = 440)	27 (total = 884)	Environ 13.2 % des foyers
CC Sausseron Impressionnistes	7 (total = 288)	14 (total = 449)	Environ 15.5 % des foyers
CC Vexin Val de Seine	11 (total = 310)	20 (total = 546)	Environ 12.6 % des foyers
Total SMIRTOM du Vexin	37 (total = 1 038)	61 (total = 1 879)	Environ 13.5 % des foyers
	2 917 composteurs		

M. LAZAROFF (Vigny) : Il était prévu un composteur par foyer, peut-on en commander un de plus ?
Mme CAMBOURIEUX (SMIRTOM) : Non, pour le moment nous limitons l'achat à un par foyer.

Formations composteurs :

Le SMIRTOM du Vexin s'organise pour proposer des formations compostage.

Le planning prévisionnel est le suivant :

- **Samedi 25 mars de 10h00 à 11h30 à Vigny**
dans les locaux du SMIRTOM du Vexin – 8 chemin de Vernon – 95450 VIGNY
- **Samedi 1^{er} avril 2023 de 10h00 à 11h30 à Ambleville**
à la Mairie d'Ambleville – Rue de la Mairie – 95710 AMBLEVILLE
- **Samedi 22 avril 2023 de 10h00 à 11h30 à Ennery**
à la Mairie d'Ennery – 6 place du Moutier – 95300 ENNERY

Les places sont limitées.

Il faudra s'inscrire en contactant le SMIRTOM du Vexin au 01 34 66 18 40.

Un minimum de 15 participants sera nécessaire pour le maintien de chaque date de formation.

Mme CAMBOURIEUX (SMIRTOM) : Comme déjà présenté, nous aimerions mettre en place une recyclerie. Le coût financier étant non négligeable, il convient de bien étudier le dossier. Le plus onéreux reste le coût du personnel qui gère la recyclerie. Nous recherchons d'autres modalités qui pourraient nous permettre de recycler via des associations. Le projet n'est pas abouti mais la réflexion avance.

Mme PITOIS (ENNERY) : Y aura-t-il d'autres formations composteurs après celles présentées ?

Mme CAMBOURIEUX (SMIRTOM) : Cela pourra se faire, en fonction de la demande et en fonction des subventions que l'on pourra obtenir. Nous allons déjà voir si ces trois formations attirent du monde mais également si les gens qui s'inscrivent ont tous un composteur ou non.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21h03.

Brahim MOHA,
Président du SMIRTOM du Vexin,

